

**Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence - mars 2019**

|                                 |   |                       |
|---------------------------------|---|-----------------------|
| <b>Document</b>                 | Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/><br>Document d'information <input type="checkbox"/>  | No 20 de janvier 2019 |
| <b>Titre</b>                    | Rapport sur les activités des Bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique (du premier janvier au 31 décembre 2018)         |                       |
| <b>Auteur</b>                   | Bureau Permanent  |                       |
| <b>Point de l'ordre du jour</b> | Point V   |                       |
| <b>Mandat</b>                   | s.o.  |                       |
| <b>Objectif</b>                 | Faire état des principales avancées réalisées en 2018 par les deux Bureaux régionaux du Bureau Permanent  |                       |
| <b>Mesure à prendre</b>         | Pour approbation <input type="checkbox"/><br>Pour décision <input type="checkbox"/><br>Pour information <input checked="" type="checkbox"/>                       |                       |
| <b>Annexe(s)</b>                | Annexe I : Rapport du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)<br>Annexe II : Rapport du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) |                       |
| <b>Document(s) connexe(s)</b>   | s.o.  |                       |

## I. Introduction

1. Le présent document fait état des principales activités et réalisations des Bureaux régionaux du Bureau Permanent (rapports). Les rapports respectifs des Bureaux régionaux témoignent de leurs travaux fructueux en vue d'accroître le rayonnement et la visibilité des travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), y compris grâce à la promotion des Conventions et Instruments de la HCCH dans leur région respective.
2. Les travaux des Bureaux régionaux représentent une partie intégrante des efforts de la HCCH en vue de devenir une organisation véritablement mondiale. Les présents rapports font état du rôle important qu'ils jouent, notamment en ce qu'ils contribuent à l'expansion de l'Organisation en termes de Membres, attirent de nouvelles Parties aux Conventions de la HCCH et s'engagent auprès des États qui sont déjà Parties en vue d'examiner et d'améliorer le fonctionnement des Conventions de la HCCH. Les deux Bureaux régionaux ont organisé et ont participé à divers séminaires, conférences et ateliers. Ils ont également mené des activités promotionnelles complètes et se sont engagés auprès des réseaux de parties prenantes dans ces deux régions. Ces activités se sont adressées à des Ministres, des membres du pouvoir judiciaire, des hauts fonctionnaires, des praticiens du droit, des universitaires, d'autres organisations internationales et de nombreux autres professionnels. De nombreuses parties prenantes sont ainsi devenues d'importants partisans des travaux de la HCCH. Ils assurent en outre la promotion des Conventions et Instruments de la HCCH et apportent une aide considérable en encourageant les gouvernements de leur région respective à participer plus activement aux travaux de la Conférence de la HCCH.
3. À partir de 2016, les informations financières relatives aux Bureaux régionaux ne sont plus mentionnées dans le présent rapport, mais dans un audit global<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir « Rapport sur les contributions volontaires (du premier janvier au 31 décembre 2018) », Doc. pré-l. No 14 de janvier 2018 à l'attention du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de mars 2018, disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

## **ANNEXES**

## **Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)**

**(Buenos Aires, Argentine)**

### **I. Introduction**

1. En 2005, le Bureau Permanent (BP) a mis en place un Programme spécial pour les États d'Amérique latine en réponse aux demandes visant à renforcer les travaux de la HCCH sur ce continent. Au vu des résultats concluants de ce Programme spécial et grâce à la contribution financière généreuse du Gouvernement argentin, un Bureau régional Amérique latine a pu, à terme, être établi. Une décennie plus tard, vers la fin de l'année 2015, le Bureau régional a déménagé dans ses nouveaux locaux. Ce déménagement a été rendu possible grâce à une généreuse contribution financière du Gouvernement argentin, qui a permis de financer la rénovation des locaux et d'en couvrir le loyer. Les nouveaux bureaux ont permis au Bureau régional, dès 2016, de diversifier ses services, notamment grâce aux travaux de recherche, de suivi et de traduction effectués par des stagiaires.

### **II. Le bureau**

2. Les locaux du BRALC sont situés à Buenos Aires (Argentine). Le BRALC est dirigé par un Représentant qui est assisté par une Coordinatrice juridique et du bureau à temps partiel. Tous deux sont rémunérés par le Budget de la HCCH. Le Gouvernement argentin continue à financer le bureau et les frais de fonctionnement du Bureau régional et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a généreusement offert de prendre en charge les frais de déplacement encourus. En 2018, le BRALC a accueilli un stagiaire juridique, dix stagiaires en traduction et cinq stagiaires en relations internationales.

### **III. Bilan : projets et activités en 2018**

#### **A. Activités de 2018**

3. Fourniture d'informations : dans le cadre de son travail habituel, le BRALC a continué de répondre aux demandes régulières de fonctionnaires, de juges et d'universitaires concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de la HCCH et des projets législatifs en cours. La fourniture de ces services a facilité une meilleure compréhension, mise en œuvre et par conséquent un meilleur fonctionnement des Conventions de la HCCH dans la région et a renforcé l'engagement des acteurs régionaux dans les travaux de la HCCH. Tout au long de ces échanges, le BRALC a également contribué à la fonction de suivi de la HCCH sur ses Conventions, en identifiant les bonnes pratiques et les défis liés à la mise en œuvre et au fonctionnement des Conventions de la HCCH.

4. Soutien à des projets législatifs : au cours de l'année 2018, le BRALC a contribué de différentes manières à l'élaboration des projets législatifs suivants : Jugements (le BRALC a coordonné d'une réunion des organes / délégués nationaux d'Amérique latine en préparation de la dernière réunion de la Commission spéciale, a tenu les Organes nationaux informés de l'avancement des travaux, a révisé des documents et a répondu aux questions posées par les collègues du BP) ; Coopération en matière de protection des touristes et des visiteurs étrangers (le BRALC a révisé des documents et a aidé à l'organisation de la réunion du Groupe d'experts) ; projet de Guide sur l'article 13(1)(b) (le BRALC a révisé le projet de Guide) ; Reconnaissance et exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants (le BRALC a révisé le projet de Guide).

## B. Préparation de réunions internationales

5. « Réunion latino-américaine sur la mise en œuvre et le fonctionnement des Conventions de La Haye relatives à l'entraide judiciaire et à la protection internationale des enfants » : c'était la deuxième fois que la HCCH célébrait son 125<sup>e</sup> anniversaire à Buenos Aires (Argentine), du 13 au 15 août 2018. La conférence a réuni 180 participants représentant 24 États et territoires, dont les Présidents de toutes les principales institutions de droit international privé d'Amérique latine, des membres des Organes et Autorités centrales nationales, des agences de protection de l'enfance et organismes internationaux, des membres du Réseau international de juges de La Haye, des fonctionnaires des pouvoirs législatif et judiciaire, des diplomates, des universitaires, des juristes et des étudiants qui ont démontré un grand intérêt pour ce sujet et un engagement général envers la HCCH.

6. Cette conférence visait à mettre l'accent sur les défis auxquels les États sont confrontés dans la mise en œuvre et l'amélioration du fonctionnement des Conventions de la HCCH qui portent sur l'entraide judiciaire et la protection internationale des enfants. Plus de 40 experts de la région ont partagé leur expertise et leur expérience. Ces derniers ont fait des propositions sur la manière de relever les nombreux défis qu'ils rencontrent régulièrement dans le fonctionnement des Conventions de la HCCH. Le fait que les experts représentaient de nombreux secteurs différents a largement profité à l'événement qui a été enrichi par les nombreuses expériences et approches différentes partagées lors de la réunion.

7. Un fil conducteur commun tout au long de la conférence a été la visibilité accrue de la HCCH en Amérique latine et dans les Caraïbes et le rôle clé joué par le BRALC. Les services post-conventionnels de la HCCH ont été considérés comme étant un élément central de son travail et comme étant celui qui distingue l'Organisation des autres forums législatifs.

8. « Rencontre caribéenne sur la protection internationale de l'enfant – Mise en œuvre et fonctionnement des Conventions de La Haye sur la protection des enfants » : elle s'est tenue en Jamaïque, du 24 au 26 octobre. Cette réunion a rassemblé 65 participants de 23 États et territoires, dont des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants des Autorités centrales et des Autorités de protection de l'enfance, des membres du Réseau international de juges de La Haye, des universitaires et des praticiens. Cette réunion visait à faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 dans les États et territoires des Caraïbes et d'offrir une formation aux fonctionnaires des Autorités centrales et aux juges du réseau de La Haye de la région ; à promouvoir les Conventions Adoption internationale de 1993, Protection des enfants de 1996 et Recouvrement des aliments de 2007 et à promouvoir la médiation familiale internationale.

9. Réunion conjointe OEA-HCCH avec les conseillers juridiques des Amériques : le 16 août, le Secrétaire général et le Représentant ont participé à une réunion conjointe organisée avec le Département de droit international et la Commission juridique de l'OEA. La réunion a été organisée à l'initiative du BRALC dans le but de réfléchir aux défis auxquels les deux organisations sont confrontées lors de la création et la mise en œuvre du droit international privé au XXI<sup>e</sup> siècle, y compris les défis liés au développement d'instruments contraignants et non contraignants, et en particulier le temps nécessaire aux États pour intégrer de nouveaux instruments internationaux. Les conseillers juridiques ont convenu des avantages qu'il y aurait à développer davantage la coopération et les échanges entre la HCCH et l'OEA afin d'éviter les répétitions et de mieux se compléter mutuellement. Ils ont également reconnu le défi que représente l'invisibilité du droit international privé, malgré l'importance qu'il revêt, pour améliorer la vie des gens. Les participants se sont mis d'accord sur l'importance de développer de meilleures synergies avec le secteur universitaire afin de renforcer la capacité des ministères des Affaires étrangères à développer le travail en droit international privé. Il a également été convenu que la décision d'utiliser des instruments contraignants ou non contraignants devrait être prise au cas par cas.

10. Par ailleurs, le BRALC a contribué à l'organisation de la conférence mondiale « 125<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye – Défis et opportunités dans un monde de plus en plus interconnecté », qui s'est tenue du 18 au 20 avril 2018 dans la RAS de Hong Kong (République populaire de Chine), et la « Conférence des juges du réseau des Conventions de La Haye célébrant le 20<sup>e</sup> anniversaire du réseau

international de juges de La Haye », qui s'est tenue à Miami (États-Unis d'Amérique) du 24 au 26 octobre 2018.

### **c. Participation / présentation à des réunions internationales**

11. Assemblée parlementaire euro-latino-américaine : à l'invitation du Bureau du Coordonnateur du Parlement européen pour les droits de l'enfant (le 18 septembre, à Vienne), le Représentant a participé et pris la parole devant la Commission des affaires sociales, de la jeunesse, des enfants, des échanges humains, de l'éducation et de la culture, et a présenté les défis du fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 en Amérique latine, de la protection des victimes d'exploitation sexuelle internationale et les avantages de la Convention Protection des enfants de 1996.

12. La partie consacrée à l'enlèvement d'enfants portait sur les difficultés rencontrées par certaines Autorités centrales européennes dans leurs relations avec les Autorités centrales latino-américaines, et sur la volonté des parlementaires latino-américains et européens d'aider à la mise en œuvre de la Convention dans leurs États et territoires respectifs. Le panel sur l'exploitation sexuelle a fourni une bonne occasion de souligner les avantages de la protection des victimes dans les situations internationales avec la Convention Protection des enfants de 1996, de souligner le caractère complémentaire de cette dernière à la Convention Enlèvement d'enfants et d'encourager les parlementaires d'Amérique latine à envisager des moyens de faciliter l'incorporation de la Convention Protection des enfants de 1996 dans les États et territoires qui ne l'ont pas encore signée.

13. Assemblée annuelle de l'Union internationale du notariat : le premier octobre, le Représentant a participé et présenté la Convention Protection des adultes de 2000 à l'assemblée de l'Union internationale des notaires. Des centaines de participants de tous les continents, représentant 87 États et territoires, ont assisté à la réunion.

14. *American Association of Private International Law* : leur réunion annuelle a eu lieu à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), les 8 et 9 novembre, et le programme était axé sur « Les familles en droit international privé ». La Coordinatrice juridique et du bureau du BRALC a participé à la réunion et a présenté un exposé sur le thème « L'entraide judiciaire internationale dans le domaine procédural comme moyen de protéger les familles ». L'événement a été utile afin de promouvoir les Conventions de la HCCH sur les enfants, expliquer la manière dont leur mise en œuvre a une incidence sur leur fonctionnement et susciter des discussions au sein du secteur universitaire afin de contribuer à la mise en œuvre des Conventions pertinentes dans leurs États et territoires respectifs.

15. Renforcement du fonctionnement de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 : cela continue d'être une partie importante du travail du BRALC. Le BRALC a répondu aux consultations régulières des Autorités centrales et des membres du RIJH, a participé à une série de formations de juges, de praticiens et d'autres parties prenantes en matière d'enlèvement international d'enfants en Argentine, au Brésil, au Pérou, en Colombie et au Royaume-Uni. Par ailleurs, le BRALC continue à contribuer à l'incorporation de la jurisprudence latino-américaine au sein de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT), principalement en recensant des affaires et en assurant la coordination avec les éditeurs et les traducteurs.

## **IV. Défis et travaux futurs**

16. La réunion de Buenos Aires, mentionnée ci-dessus, a identifié plusieurs défis à relever afin de mieux développer le droit international privé ainsi que le travail de la HCCH dans les années à venir :

- Le premier défi pour le développement du droit international privé a été son manque de visibilité auprès des décideurs. Les experts ont estimé qu'il valait mieux expliquer le rôle du droit international privé dans le renforcement de la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice dans le monde entier, afin d'obtenir l'appui politique nécessaire pour faire progresser l'élaboration et l'application du droit international privé. Le manque de

sensibilisation et d'expertise des intervenants a également été reconnu et, par conséquent, la nécessité d'améliorer les moyens de développer la formation des intervenants et d'inclure le droit international privé dans les programmes des écoles de droit, des écoles judiciaires et des écoles diplomatiques a été recommandée.

- Les autorités de l'État ont reconnu les limites qui leur sont imposées pour suivre en même temps les travaux des différentes instances législatives internationales (ressources limitées). À cet égard, il a été recommandé que les organes nationaux développent des synergies et renforcent leur coopération avec le secteur universitaire.
- La difficulté d'incorporer de nouvelles Conventions dans l'ordre juridique interne a été reconnue comme un défi de taille. Il a été suggéré que les États s'efforcent d'améliorer la coordination interne entre les organismes publics et les parties prenantes concernées, afin de rendre plus efficace le processus d'incorporation des nouvelles Conventions.
- La mise en œuvre des Conventions a été considérée comme le facteur clé pour assurer leur bon fonctionnement et éviter qu'elles ne deviennent inefficaces. Dans le cas des Conventions sur l'entraide judiciaire, il a été convenu que l'un des plus grands défis consistait à surmonter les retards très répandus dans le traitement des demandes. Dans le cas des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, l'utilisation des technologies modernes a été fortement encouragée (en particulier le transfert électronique des demandes et le recours à la vidéoconférence).
- En ce qui concerne la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 : La question des retards a de nouveau été identifiée comme le défi majeur et il a été convenu que la manière de les surmonter passait par une mise en œuvre efficace, y compris des règles de procédure, la concentration des compétences, la formation des intervenants et une coopération fluide par le biais des Autorités centrales et des juges du Réseau de La Haye.

17. Le BRALC a pris note des défis susmentionnés et prévoit d'adapter ses travaux afin de contribuer, en coopération avec les parties prenantes concernées, à la mise en œuvre progressive des mesures nécessaires pour y remédier.

**Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)****(RAS de Hong Kong, République populaire de Chine)****I. Introduction**

1. Le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (Conseil) a donné son aval à la mise en place du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au sein de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS de Hong Kong) en République populaire de Chine lors de sa réunion qui s'est tenue du 17 au 20 avril 2012. Le Bureau régional a officiellement ouvert ses portes le 13 décembre 2012 dans les locaux qu'il loue à Hong Kong. À la suite de l'évaluation positive du BRAP par le Conseil en 2016, le Conseil a approuvé la poursuite des activités du BRAP.

**II. Le Bureau**

2. Le BRAP est dirigé par un Représentant (à temps partiel) pour la région Asie Pacifique, secondé par un Chef de bureau ainsi que par une personne détachée qui s'acquitte de certaines tâches juridiques et supervise les stagiaires. Tous les coûts liés au fonctionnement du BRAP, y compris ceux liés à la rémunération de son personnel, sont couverts par des contributions volontaires. De temps à autre, le Bureau régional bénéficie du soutien à long ou court terme de stagiaires locaux ou internationaux.

3. Depuis sa création, le BRAP fait office de pont pour renforcer les communications et la compréhension entre le BP de la HCCH et tous les États de la région. Malgré ses ressources limitées et son personnel restreint, il ne s'est épargné aucun effort pour assurer la promotion de la HCCH et de ses Conventions, en organisant des événements, en créant des projets et en organisant une variété d'autres activités dans toute la région. Le Bureau régional s'est concentré sur les projets prioritaires identifiés par le BP et ses travaux ont porté sur les principaux domaines de la HCCH.

**III. Bilan : projets et activités de 2018**

4. Du 18 au 20 avril 2018, le BP, par l'intermédiaire du BRAP et en coopération avec le Département de la Justice de la RAS de Hong Kong, a organisé une conférence mondiale pour commémorer le 125<sup>e</sup> anniversaire de la HCCH à Hong Kong, intitulée « 125<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye – Défis et opportunités dans un monde de plus en plus interconnecté ». Plus de 200 invités de prestige, experts éminents et participants d'organismes gouvernementaux, de la magistrature et du milieu universitaire du monde entier ont assisté à la conférence. Celle-ci a permis de discuter des possibilités et des défis du droit international privé ainsi que de l'évolution de la HCCH. La conférence a été inaugurée par M. Xie Feng, Commissaire du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine à la RAS de Hong Kong, M. Geoffrey Ma, par M. le juge en chef de la RAS de Hong Kong, Mme Teresa Cheng, Secrétaire à la justice de la RASHK et par le Dr Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la HCCH. Jurgen Basedow, Directeur émérite de l'Institut Max Planck de droit comparé et privé, a été l'intervenant principal. Parmi les autres intervenants figurent Lord Collins (Lawrence Collins), juge non permanent à la Cour d'appel de dernière instance de la RASHK, ainsi que de nombreux autres experts dans le domaine du droit international privé. Le programme de la conférence était scindé en deux parties. La première partie portait sur la direction que peut prendre le droit international privé et sur le rôle que la HCCH peut jouer à cet égard. La deuxième partie s'est intéressée plus particulièrement à la HCCH en tant que leader de premier plan dans le développement de solutions innovantes en matière de droit international privé, et à ce qui doit être fait pour que l'organisation conserve cette position. Les participants ont eu droit à des idées stimulantes de la part de nombreux intervenants. Les participants ont également pris part à des débats animés et à des



échanges de points de vue dans le cadre de sessions en petits groupes dirigées par des leaders dans le domaine du droit international privé.

5. Le 27 février, le Secrétaire général, accompagné du Représentant du BRAP, a rencontré M. Yasonna Laoly, Ministre indonésien de la justice et des droits de l'homme, à Jakarta. La réunion s'est principalement intéressée à la possibilité pour l'Indonésie d'adhérer à la HCCH en tant que Membre et à l'application des Conventions pertinentes de la HCCH dont l'Indonésie pourrait bénéficier (en particulier les Conventions Apostille et Enlèvement d'enfants). Le 12 juillet, dans le but de suivre les progrès de l'adhésion de l'Indonésie à la Convention Apostille et d'adhérer à la HCCH en tant que Membre, le Représentant et le Collaborateur juridique du BRAP ont rencontré des responsables du ministère indonésien de la Justice et des droits de l'homme à Jakarta pour discuter plus avant de ces questions.

6. Le premier mai, le Secrétaire général, accompagné du Représentant du BRAP, a rencontré à Bangkok le Professeur Wissanu Krea-ngam, vice-Premier Ministre de Thaïlande et le Professeur Wisit Wisitsora, Secrétaire permanent du ministère de la Justice. Bien que la discussion ait porté sur l'adhésion de la Thaïlande à la HCCH, elle a également identifié d'autres Conventions de la HCCH qui pourraient être utiles à la Thaïlande.

7. Du 27 au 29 août, le Représentant du BRAP a été invité par le Département des affaires étrangères des Philippines à donner un certain nombre d'ateliers / séminaires sur la Convention Apostille et la Convention Notification au Département des affaires étrangères, au Barreau intégré des Philippines et à la Cour suprême des Philippines. Les ateliers ont eu lieu quelques jours avant l'adhésion des Philippines à la Convention Apostille et visaient à offrir une formation aux fonctionnaires philippins ainsi qu'aux fonctionnaires des autorités compétentes pour la Convention.

8. Le 9 octobre, le Secrétaire général, accompagné du Représentant du BRAP, a rencontré M. Tommy Thomas, le nouveau Procureur général de Malaisie. Ce fut une réunion très utile, marquée par son caractère informel. Le Secrétaire général a brièvement décrit les travaux de la HCCH et de ses Conventions et a suggéré que la Malaisie tire profit de son adhésion à la HCCH en devenant Partie à des Conventions telles que la Convention Apostille.

9. Outre les activités susmentionnées, le BRAP a coopéré avec d'autres organisations internationales, régionales ou nationales en vue de promouvoir la HCCH et ses Conventions ; il a tout particulièrement travaillé avec l'*Asia Pacific Economic Co-operation (APEC)*, l'ASEAN, l'UNICEF, l'Académie Internationale du Droit comparé et l'*Asia Academy of International Law*.

10. Parmi ces activités figurait une réunion avec le Secrétaire général adjoint de l'ASEAN en février afin d'examiner les moyens d'aider les Membres de l'ASEAN à devenir Parties aux Conventions de la HCCH. Le BRAP a également été représenté à deux ateliers de l'APEC tenus respectivement en mars et juillet en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Djakarta afin d'organiser des conférences pour présenter les Conventions de la HCCH et qui ont pour effet de faciliter la conduite des affaires et de faciliter l'accès à la justice. En juillet, le BRAP a parrainé un séminaire pendant le Congrès de l'Académie internationale de droit comparé qui s'est tenu à Fukuoka (Japon) pour présenter le travail de la HCCH et informer les participants du projet Jugements. Le Collaborateur juridique du BRAP a participé à un séminaire en septembre à Bangkok, dans le cadre d'un projet conjoint HCCH / UNICEF visant à présenter les Conventions de la HCCH sur les enfants pour les États d'Asie et du Pacifique. Le BRAP a également participé au programme d'échange et de recherche sur le droit international Chine-AALCO (Organisation consultative juridique afro-asiatique) qui s'est tenu à Hong Kong en septembre et au cours duquel les travaux et les Conventions de la HCCH ont été présentés aux participants.

#### IV. Défis et travaux futurs

11. Dans le processus visant à persuader davantage d'États de rejoindre la HCCH et de devenir Parties à ses Conventions, deux défis demeurent les plus évidents : le premier réside dans la diversité des systèmes juridiques de la région, fondés sur des traditions juridiques et des religions différentes. On peut citer à titre d'exemple les systèmes juridiques qui peuvent être fondés en partie sur la charia, en particulier en matière familiale, ce qui peut être considéré par certains comme un obstacle à ces États pour devenir Parties aux Conventions pertinentes de la HCCH sur les enfants. Le deuxième défi est le fait que les systèmes juridiques de plusieurs États de la région sont encore en cours de développement, ce qui entraîne une diminution du nombre d'États à devenir Parties aux Conventions de la HCCH. Il y a également un grand besoin de travailler avec les États dont le système juridique est « émergent » afin qu'ils puissent mieux comprendre le travail de la HCCH et de ses instruments.

12. Outre ces difficultés, les contraintes qui pèsent actuellement sur les ressources du BRAP (qui dépend uniquement des contributions volontaires des Membres) s'intensifieront dans un avenir proche, car le financement provenant des contributions volontaires pourrait être épuisé dans le courant de 2020 si de nouvelles contributions ne sont pas versées. Si le problème n'est pas résolu, il sera difficile pour le BRAP d'établir des projets à long terme dans la région.

13. En 2019, le BRAP continuera à participer à des événements et des activités afin de promouvoir la HCCH et ses principales Conventions, de chercher des moyens de renforcer les réseaux d'Organes nationaux ainsi que d'Autorités centrales et compétences de la région et d'améliorer les différents services post-conventionnels de la HCCH. En février, le BRAP aidera le BP et le Gouvernement de la RAS de Hong Kong à organiser deux réunions du Groupe de travail sur le projet sur les Jugements à Hong Kong. En juillet / août / septembre, le BRAP travaillera avec les Membres de la région, tels que la Chine (RAS de Hong Kong), pour promouvoir la Convention Jugements qui devrait être conclue en juillet 2019 par une série d'activités. En outre, le BRAP étudie la possibilité d'organiser une autre Semaine de l'Asie et du Pacifique en 2020 ou au début de 2021 dans un État de la région.

14. Le BRAP se réjouit de déménager ses bureaux dans l'ancien bâtiment de la Mission française situé dans le district central de Hong Kong au milieu de l'année 2020, qui est généreusement fourni par le Gouvernement de la RAS de Hong Kong. Le BRAP travaillera avec le Gouvernement de la RAS de Hong Kong en vue de faciliter le déménagement et de procéder à tous les préparatifs et travaux logistiques nécessaires pendant le déménagement dans le courant de l'année 2019.